



Bulex®

Toujours à vos côtés

Notice d'emploi

WE 75 ME

WE 100 ME

WE 150 ME



Sommaire

Sommaire

1	Sécurité.....	3
1.1	Mises en garde relatives aux opérations	3
1.2	Utilisation conforme	3
1.3	Consignes générales de sécurité	4
2	Remarques relatives à la documentation	7
2.1	Respect des documents applicables.....	7
2.2	Conservation des documents	7
2.3	Validité de la notice.....	7
3	Description de l'appareil et de son fonctionnement	7
3.1	Fonction	7
3.2	Structure	7
3.3	Fonctionnement	7
3.4	Réglage de la température d'eau chaude	8
4	Entretien du produit	10
5	Maintenance	10
6	Recyclage et mise au rebut	10
7	Mise hors service.....	11
8	Garantie	11
9	Service après-vente.....	11

1 Sécurité

1.1 Mises en garde relatives aux opérations

Classification des mises en garde liées aux manipulations

Les mises en garde relatives aux manipulations sont graduées à l'aide de symboles associés à des mots-indicateurs, qui signalent le niveau de gravité du risque encouru.

Symboles de mise en garde et mots-indicateurs



Danger !

Danger de mort immédiat ou risque de blessures graves



Danger !

Danger de mort par électrocution



Avertissement !

Risque de blessures légères



Attention !

Risque de dommages matériels ou de menaces pour l'environnement

1.2 Utilisation conforme

Une utilisation incorrecte ou non conforme peut présenter un danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi endommager l'appareil et d'autres biens matériels.

Le ballon d'eau chaude sanitaire a été spécialement conçu pour maintenir de l'eau chaude sanitaire à une température maximale de 80 °C, à destination des ménages comme des entreprises artisanales. Cet appareil est destiné à s'intégrer dans une installation de chauffage central. Il peut être associé à des appareils de chauffage dont la puissance est conforme aux seuils stipulés dans le tableau ci-dessous.

	Puissance de transfert		Puissance continue *** [kW]
	Minimum * [kW]	Maximum ** [kW]	
WE 75 ME	7,5	24,7	16,4
WE 100 ME	8,8	29,2	19,1
WE 150 ME	10,3	34,0	20,9

* Température de départ de 80 °C, température du ballon de 60 °C

** Température de départ de 80 °C, température du ballon de 10 °C

** Température de départ de 80 °C, température de sortie de l'eau chaude de 45 °C, température d'entrée de l'eau froide de 10 °C

1 Sécurité

La production d'eau chaude peut être pilotée aussi bien par un régulateur barométrique à sonde extérieure que par un thermostat ou par la régulation d'un appareil de chauffage compatible. Il s'agit plus précisément d'appareils de chauffage qui intègrent une fonction de charge de ballon et offrent une possibilité de raccordement pour sonde de température.

L'utilisation conforme suppose :

- le respect des notices d'emploi, d'installation et de maintenance de l'appareil Bulex ainsi que des autres composants de l'installation
- le respect de toutes les conditions d'inspection et de maintenance qui figurent dans les notices.

Ce produit peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans ainsi que des personnes qui ne sont pas en pleine possession de leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales, ou encore qui manquent d'expérience ou de connaissances, à condition qu'elles aient été formées pour utiliser le produit en toute sécurité, qu'elles comprennent les risques encourus ou qu'elles soient correctement encadrées.

Les enfants ne doivent pas jouer avec cet appareil. Le nettoyage et l'entretien courant de l'appareil ne doivent surtout pas être effectués par des enfants sans surveillance.

L'utilisation de l'appareil dans des véhicules, par exemple mobil-home ou caravane, est considérée comme non conforme. Ne sont pas considérées comme des véhicules les unités installées à demeure (installation fixe dans un endroit donné).

Toute utilisation autre que celle décrite dans la présente notice ou au-delà du cadre stipulé dans la notice sera considérée comme non conforme. Toute utilisation directement commerciale et industrielle sera également considérée comme non conforme.

Attention !

Toute utilisation abusive est interdite.

1.3 Consignes générales de sécurité

1.3.1 Installation par un installateur spécialisé uniquement

Seul un installateur spécialisé est habilité à procéder à l'installation et la mise en service,

l'inspection et la maintenance, la réparation et la mise hors service de l'appareil.

1.3.2 Prévention des dommages causés par le gel

Si l'appareil reste hors service dans un local non chauffé pendant une période prolongée (par ex. vacances d'hiver), l'eau qui se trouve dans l'appareil et dans les conduites risque de geler.

- ▶ Faites en sorte que le local dans lequel est installé l'appareil soit à l'abri du gel en toutes circonstances.

1.3.3 Dommages matériels en cas de problèmes d'étanchéité

- ▶ Faites en sorte que les conduites de raccordement ne subissent pas de contraintes mécaniques.
- ▶ Ne suspendez pas de charge aux conduites (par ex. vêtements).

1.3.4 Conduite à tenir en cas de fuites

- ▶ En présence de fuites au niveau de l'installation, fermez immédiatement la soupape d'arrêt d'eau froide.
- ▶ Demandez à l'installateur spécialisé où se trouve le

robinet d'arrêt d'eau froide le cas échéant.

- ▶ Faites réparer toute fuite par une société d'installation agréée.

1.3.5 Risques en cas de modifications dans l'environnement immédiat de l'appareil

Toute modification dans l'environnement immédiat de l'appareil risque de présenter un danger pour la santé ou la vie de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi de provoquer des dommages au niveau de l'appareil ou d'autres biens matériels.

- ▶ Vous ne devez en aucun cas désactiver les dispositifs de sécurité.
- ▶ Ne manipulez aucun dispositif de sécurité.
- ▶ Ne détériorez pas et ne retirez jamais les composants scellés de l'appareil. Seuls des installateurs agréés et le Service après-vente sont autorisés à intervenir sur des composants scellés.
- ▶ N'effectuez aucune modification :
 - au niveau de l'appareil
 - au niveau des conduites d'arrivée de gaz, d'air, d'eau et des câbles électriques

1 Sécurité

- conduite d'évacuation et soupape de sécurité pour l'eau de chauffage
- éléments de construction

1.3.6 Habillage de type armoire

L'habillage de type armoire de l'appareil est soumis à des prescriptions particulières.

- ▶ Adressez-vous à une société d'installation agréée si vous souhaitez équiper votre appareil d'un habillage du type armoire. N'effectuez en aucun cas les travaux d'habillage de l'appareil vous-même.

1.3.7 Risques de blessures et de dommages matériels en cas de maintenance ou de réparation négligée ou non conforme !

- ▶ Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des travaux de maintenance ou de réparation de votre produit.
- ▶ Veuillez immédiatement contacter un installateur spécialisé afin qu'il procède au dépannage.
- ▶ Conformez-vous aux intervalles de maintenance prescrits.

1.3.8 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la plaque signalétique.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

2 Remarques relatives à la documentation

2.1 Respect des documents applicables

- ▶ Il est impératif de se conformer à toutes les notices d'emploi qui accompagnent les composants de l'installation.

2.2 Conservation des documents

- ▶ Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents complémentaires applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

2.3 Validité de la notice

La présente notice s'applique exclusivement aux produits suivants :

Pour: Belgique

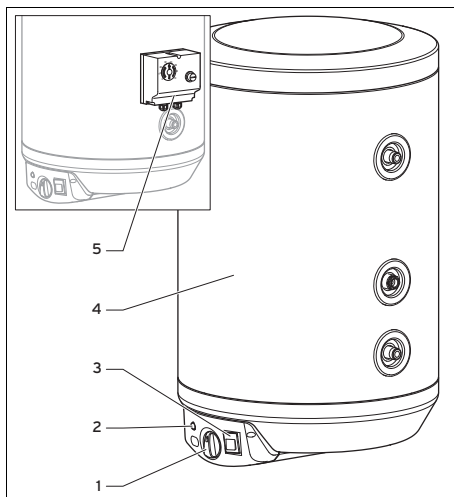
Désignation de modèle	Référence d'article
WE 75 ME	0010015985
WE 100 ME	0010015986
WE 150 ME	0010015987

3 Description de l'appareil et de son fonctionnement

3.1 Fonction

Les ballons d'eau chaude sanitaire **WE** ont été spécialement conçus pour conserver de l'eau chaude sanitaire à destination des ménages comme des établissements commerciaux. Il est généralement associé à une installation de chauffage central.

3.2 Structure



- | | |
|---|---|
| 1 Régulateur de température pour réchauffage électrique | 3 Commutateur principal pour réchauffage électrique |
| 2 Voyant d'état pour réchauffage électrique | 4 Isolation thermique |
| | 5 Thermostat (en option) |

Le ballon d'eau chaude sanitaire est équipé d'une isolation thermique extérieure. La cuve du ballon d'eau chaude sanitaire est en acier émaillé. L'intérieur de la cuve renferme les serpentins qui transmettent la chaleur. La partie inférieure du ballon comporte une résistance chauffante intégrée. Le ballon comporte également une anode de protection en magnésium qui renforce la protection anticorrosion.

3.3 Fonctionnement

Les ballons d'eau chaude sanitaire **WE** font partie des ballons à chauffage indirect. En d'autres termes, un générateur de chaleur (chaudière au gaz ou appareil de chauffage mural au gaz, par exemple) est nécessaire pour chauffer l'eau potable du ballon. L'énergie calorifique véhiculée par l'eau de chauffage est transmise à l'eau

3 Description de l'appareil et de son...

potable à chauffer par le biais d'un échangeur de chaleur. L'échangeur thermique se trouve en bas du ballon. L'énergie calorifique qui monte depuis le bas du ballon chauffe toute l'eau qu'il renferme et sert donc à produire de l'eau chaude. Dès que l'on tire de l'eau chaude du ballon, il y a de l'eau froide qui entre. La résistance chauffante située dans la partie basse du ballon offre un appoint de chauffage pour l'eau potable.

3.4 Réglage de la température d'eau chaude



Remarque

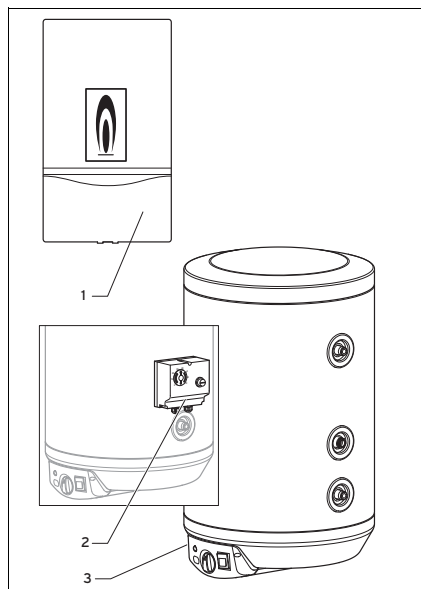
La température d'eau chaude du ballon d'eau chaude sanitaire est réglée par le biais de l'appareil de chauffage, du thermostat (le cas échéant) et du réchauffage électrique.

1. Alternative 1 / 2

Conditions: Régulation de température avec sonde de température du ballon, Chaudière

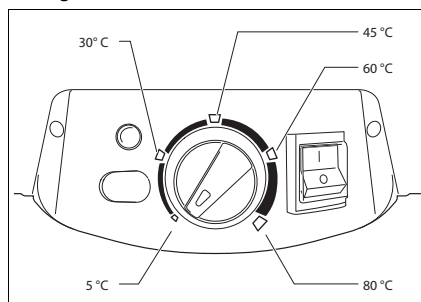
OU: Régulation de température avec sonde de température du ballon, Appareil de régulation externe

La température d'eau chaude du ballon d'eau chaude sanitaire peut être réglée par le biais de l'appareil de chauffage ou de l'appareil de régulation externe (standard) et du réchauffage électrique (si le besoin d'eau chaude est élevé : en plus de l'appareil de chauffage / si l'alimentation gaz de l'appareil de chauffage est coupée : au lieu de l'appareil de chauffage).



- 1 Chaudière
2 Thermostat (en option)
3 Réchauffage électrique

- Réglez la température d'eau chaude au niveau de l'appareil de chauffage.

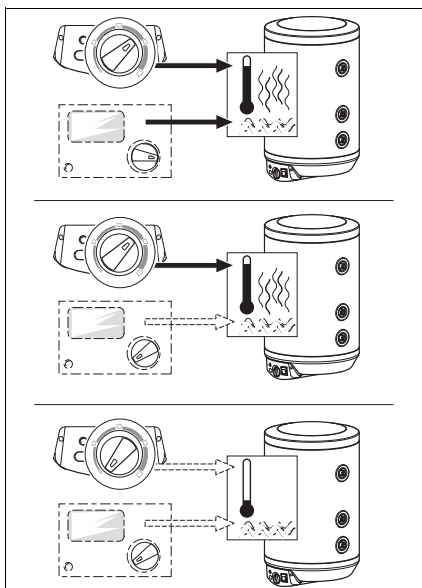


- Augmentez la température d'eau chaude au moyen du réchauffage électrique si le besoin d'eau chaude est élevé ou si l'alimentation gaz de l'appareil de chauffage est coupée.



Remarque

Le réglage le plus faible (5 °C) du réchauffage électrique assure la protection contre le gel.



- ▶ Si nécessaire, éteignez le réchauffage électrique par le biais du tableau de commande.



Remarque

Le réchauffage électrique fonctionne indépendamment de l'appareil de chauffage. Les modifications effectuées au niveau de l'appareil de chauffage n'ont aucun effet sur le réchauffage électrique.

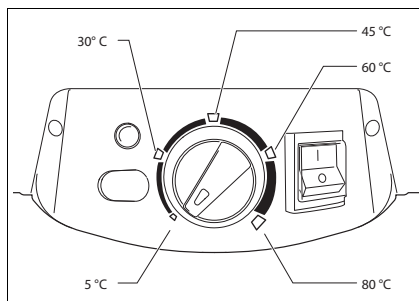
d'eau chaude est élevé : en plus du thermostat / si l'alimentation gaz de l'appareil de chauffage est coupée : au lieu du thermostat).

- ▶ Pour régler la température d'eau chaude souhaitée, utilisez le thermostat en standard.



Remarque

Le thermostat fonctionne indépendamment du réchauffage électrique.



- ▶ Augmentez la température d'eau chaude au moyen du réchauffage électrique si le besoin d'eau chaude est élevé ou si l'alimentation gaz de l'appareil de chauffage est coupée.



Remarque

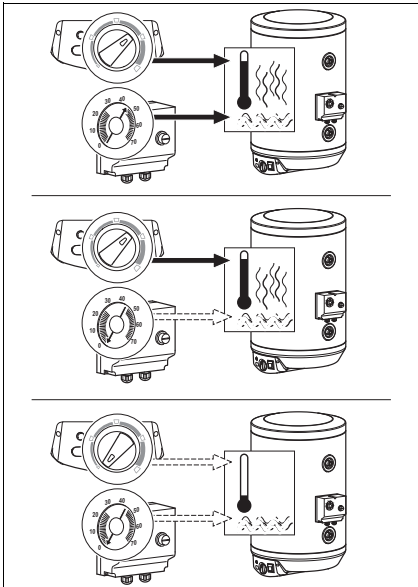
Le réglage le plus faible (5 °C) du réchauffage électrique assure la protection contre le gel.

1. Alternative 2 / 2

Conditions: Régulation de température avec thermostat

La température d'eau chaude du ballon d'eau chaude sanitaire peut être réglée par le biais du thermostat (standard) et du réchauffage électrique (si le besoin

4 Entretien du produit



- ▶ Si nécessaire, éteignez le réchauffage électrique par le biais du tableau de commande.



Remarque

Le réchauffage électrique fonctionne indépendamment du thermostat. Les modifications effectuées au niveau du thermostat n'ont aucun effet sur le réchauffage électrique.

4 Entretien du produit



Attention !
Risques de dommages matériels sous l'effet de détergents inadapés !

- ▶ N'utilisez pas d'aérosol, de produit abrasif, de produit vaisselle, de détergent solvant ou chloré.

- ▶ Nettoyez l'habillage avec un chiffon humecté d'eau savonneuse.

5 Maintenance

Une maintenance régulière, effectuée par un installateur spécialisé, est indispensable au bon fonctionnement, à la sécurité, à la fiabilité et à la longévité de l'appareil.

- ▶ La soupape de sécurité doit faire l'objet d'une maintenance par l'installateur spécialisé une fois par an.
- ▶ L'anode de protection en magnésium doit être contrôlée tous les ans par un installateur spécialisé à compter d'un délai de 2 ans à partir de la mise en service du ballon d'eau chaude sanitaire.

Si l'usure de l'anode de protection en magnésium est avérée (60 %), l'installateur spécialisé doit la remplacer. Si l'installateur spécialisé constate qu'il y a des impuretés dans la cuve au moment du remplacement de l'anode de protection en magnésium, il devra la rincer.

6 Recyclage et mise au rebut

Mise au rebut de l'emballage

- ▶ Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé l'appareil.

Mise au rebut de l'appareil et des accessoires

- ▶ L'appareil et ses accessoires ne doivent pas être jetés avec les déchets ménagers.
- ▶ Assurez-vous que l'appareil et tous les accessoires sont bien mis au rebut dans les règles.
- ▶ Conformez-vous à toutes les prescriptions en vigueur.

7 Mise hors service

- ▶ Veillez à ce que la mise hors service de l'appareil soit effectuée par un installateur agréé.

8 Garantie

Pour: Belgique

Pour obtenir des informations concernant la garantie constructeur, veuillez contacter l'adresse indiquée au verso.

9 Service après-vente

Pour: Belgique

Les coordonnées de notre service après-vente sont indiquées au verso ou sur le site www.bulex.be.

BULEX

Golden Hopestraat 15
1620 Drogenbos

BULEX

Golden Hopestraat 15
1620 Drogenbos
T : 02 555 13 13
F : 02 555 13 14

www.bulex.be

© Ces notices relèvent de la législation relative aux droits d'auteur et toute reproduction ou diffusion, qu'elle soit totale ou partielle, nécessite l'autorisation écrite du fabricant.



Bulex®

Toujours à vos côtés

0020160992_00 - 29.01.2014